



**INTERCO**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**8 MARS**

# JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

## QUOI DE NEUF EN 2021 ?

Quoi de neuf dans votre  
ministère, dans votre collectivité :

- ▶ Avez-vous eu connaissance  
d'un **plan pour l'égalité  
professionnelle** ?
- ▶ Connaissez-vous les **actions  
engagées** ?

2 traits  
pour  
l'égalité

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier**, ces **plans sont obligatoires** dans tous les ministères et toutes les collectivités et tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants.

## LES OBJECTIFS

Faire progresser l'égalité en agissant concrètement sur :

- ▶ Les **rémunérations** ;
- ▶ Le **déroulement de carrière** ;
- ▶ L'**articulation** entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- ▶ La **prévention** et le **traitement** des actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

- ▶ **La CFDT se mobilise** pour que **les employeurs publics s'engagent** sur des mesures concrètes et mesurables.
- ▶ **La CFDT réclame**, avec les pénalités dues par les collectivités qui nomment trop peu de femmes aux postes de direction, **la création d'un fonds** qui financera des actions de formation et de sensibilisation (*le montant des contributions versées par les collectivités, s'est élevé à plus de 2 millions d'€ en 2018*).



## UN SALAIRE ÉGAL POUR UN TRAVAIL DE VALEUR ÉGALE

### POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, LA CFDT REVENDIQUE

- ▶ La revalorisation des grilles de rémunération des métiers à prédominance féminine.
- ▶ L'application des accords du Ségur de la santé pour les emplois hospitaliers aux emplois de la filière médico-sociale dans les collectivités.
- ▶ La création de vrais emplois à temps complet pour combattre la précarité.
- ▶ La reconnaissance de la pénibilité des métiers dits « féminins » : agents d'entretien, ATSEM, aides puéricultrices, aides à domicile.
- ▶ La prise en compte dans les lignes directrices de gestion des inégalités de carrière et de régime indemnitaire.

### POUR L'ÉQUILIBRE VIE PRO/VIE PERSO, LA CFDT REVENDIQUE



Pour le droit à un équilibre entre son emploi et sa vie personnelle et familiale sans être épuisé-e et tendu-e ni finir par y laisser sa santé, il faut :

- ▶ Des services publics de la petite enfance de qualité avec des emplois de qualité pour les agents qui les exercent.
- ▶ Le droit à la déconnexion en cas de télétravail.
- ▶ Un congé de paternité et d'accueil de l'enfant de deux mois. À compter du 1<sup>er</sup> juillet, une première avancée porte ce congé à 28 jours dont 7 obligatoires.

Pour adhérer en ligne à la CFDT,  
flashez ce QR-Code.



### VOTRE CONTACT CFDT

[interco.cfdt.fr](https://interco.cfdt.fr)

